



### LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

#### *dévoile son Palmarès National 2024*

Dans un contexte de défis liés au changement climatique, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, et son label éponyme, accompagnent les communes dans leurs transitions afin de réconcilier qualité de vie et urgence environnementale. D'avril à juillet, 71 experts ont visité et évalué 110 communes pour établir son palmarès national 2024. Une véritable reconnaissance pour les collectivités locales qui agissent et construisent des territoires plus durables et résilients.

### 13 nouvelles communes primées 4 fleurs pour leur démarche exemplaire

La 4<sup>ème</sup> fleur récompense les communes les plus engagées dans une démarche globale et exemplaire afin d'améliorer le cadre de vie. Elle tient notamment compte des aménagements réalisés pour développer la nature en ville et préserver les espaces naturels, la biodiversité ainsi que les ressources. Le palmarès des 4 fleurs accueille **13 nouvelles communes cette année :**

- **ANTIBES** (Alpes-Maritimes - Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **BORDEAUX** (Gironde - Nouvelle-Aquitaine)
- **COGNAC** (Charente - Nouvelle-Aquitaine)
- **DAMBACH-LA-VILLE** (Bas-Rhin - Grand Est)
- **DAX** (Landes - Nouvelle-Aquitaine)
- **DREUX** (Eure-et-Loir - Centre-Val de Loire)
- **DUNKERQUE** (Nord - Hauts-de-France)
- **EVRY-COURCOURONNES** (Essonne - Île-de-France)
- **GREOUX-LES-BAINS** (Alpes-de-Haute-Provence - Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **MOUCHAMPS** (Vendée - Pays de la Loire)
- **NOGENT-SUR-SEINE** (Aube - Grand Est)
- **PERROS-GUIREC** (Côtes d'Armor - Bretagne)
- **ROQUES** (Gers - Occitanie)

### 8 communes décrochent la Fleur d'Or, symbole d'excellence

La fleur d'or, qui distingue l'excellence, est attribuée chaque année à un nombre restreint de communes déjà labellisées 4 fleurs, exemplaires en matière de valorisation du cadre de vie.

Elle souligne le travail exceptionnel des communes qui s'illustrent dans les différentes thématiques du label. Ce prix est valable un an et décerné à une commune une seule fois pendant une période de trois ans. Les communes lauréates 2024 sont :

- **CALUIRE-ET-CUIRE** (Rhône - Auvergne-Rhône-Alpes)
- **CHAMBOEUF** (Loire - Auvergne-Rhône-Alpes)
- **GUEBWILLER** (Haut-Rhin - Grand-Est)
- **HUNINGUE** (Haut-Rhin - Grand-Est)
- **SAINT-GERVAIS-LES-BAINS** (Haute-Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes)
- **SANARY-SUR-MER** (Var - Sud Provence Alpes Côte d'Azur)
- **THIONVILLE** (Moselle - Grand-Est)
- **VÉLIZY-VILLACOUBLAY** (Yvelines - Ile-de-France)

## 89 communes renouvelées 4 fleurs

Démontrant à nouveau leur démarche exemplaire, conforme aux critères rigoureux du label Villes et Villages Fleuris, les communes suivantes voient leur 4<sup>ème</sup> fleur renouvelée :

### *Auvergne-Rhône-Alpes*

Annecy – 74  
Caluire-et-Cuire – 69  
Chamboeuf – 42  
Chatillon-sur-Chalaronne – 01  
Écully – 69  
Evian – 74  
Lyon – 69  
Morestel – 38  
Saint-Galmier – 42  
Saint-Gervais-les-Bains – 74  
Saint-Vulbas – 01  
Vénissieux – 69  
Vonnas – 01  
Yvoire – 74

### *Centre-Val de Loire*

Montargis – 45  
Orleans – 45

### *Île-de-France*

Cachan – 94  
Courbevoie – 92  
Gagny – 93  
Le Plessis-Robinson - 92  
Meudon – 92  
Soisy-sous-Montmorency 95  
Vélizy-Villacoublay – 78

### *Nouvelle-Aquitaine*

Angoulême - 16  
Blanquefort – 33  
Royan – 16  
Saint-Hilaire-les-Places - 86  
Saintes – 16



### *Bourgogne-Franche-Comté*

Beaune – 21  
Belfort – 90  
Chalon-sur-Saône - 71  
Mâcon – 71  
Mandeure – 25  
Moffans-et-Vacheresse – 70  
Paray-le-Monial – 71  
Rougegoutte – 90  
Sens – 89

### *Grand Est*

Baconnes – 51  
Colmar – 68  
Dieffenbach-lès-Woerth -67  
Eguisheim – 68  
Guebwiller - 68  
Hirtzbach – 68  
Hohwiller - 67  
Huningue – 67  
Illkirch - Graffenstaden - 67  
Masevaux-Niederbruck – 68  
Mattstall - 67  
Metz – 57  
Oger – Blanc-Coteaux – 51  
Rombas – 57  
Saint-Brice-Courcelles – 50  
Sarreguemines – 57  
Sausheim – 68  
Semide – 08  
Thionville – 57  
Toul – 54

### *Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Cannes – 06  
Cassis – 13  
Istres – 13  
Sanary-sur-Mer – 83

### *Bretagne*

Brest – 29  
Châteaugiron – 35  
Fouesnant-les-Glénan – 29  
Louargat – 22  
Loudéac – 22  
Vitré – 35

### *Hauts-de-France*

Bailleul-sur-Therain – 60  
Berck-sur-Mer – 62  
Boubers-sur-Canche – 62  
Boulogne-sur-Mer – 62  
Calais – 62  
Conchy-sur-Canche – 62  
Gauchy – 02  
Le Touquet – 62  
Saint-Valery-en-Somme – 80  
Senlis – 60

### *Normandie*

Mesnières-en-Braye – 76  
Saint-Fraimbault - 61

### *Occitanie*

Blaziert - 32

### *Pays de la Loire*

Angers – 49  
Avrillé – 49  
Cogners – 72  
La Baule-Escoublac – 44  
Nantes - 44  
Pornichet – 44  
Saint-Brevin-les-Pins - 44  
Sainte-Gemmes-sur-Loire 49



Thibaut Beauté, Président du CNVVF, déclare : **"Notre palmarès 2024 récompense l'excellence et souligne l'implication croissante de nos communes dans la lutte contre le changement climatique. Nous sommes particulièrement fiers de les accompagner pour intégrer durablement le végétal dans leur développement, une démarche essentielle pour la résilience climatique et le bien-être des citoyens."**

## Les Prix Nationaux, une reconnaissance des initiatives spécifiques

### *Prix National de l'Arbre*

Il est décerné aux communes qui démontrent, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré :

- NANTES (Loire Atlantique - Pays de la Loire)
- CAEN (Pyrénées Orientales - Occitanie)

### *Prix National de la Diversité Végétale*

En partenariat avec VAL'HOR, ce prix est attribué aux communes au sein desquelles l'usage, du végétal, sous toutes ses formes, contribue, par sa diversité, à sa structuration, à son esthétisme et à sa convivialité :

- CALAIS (Pas-de-Calais - Hauts de France)
- SARREGUEMINES (Moselle - Grand-Est)

### *Prix National de l'Action Éducative et Citoyenne*

En partenariat avec SEMAE, ce prix récompense les communes ayant mis en place des actions pédagogiques remarquables auprès des jeunes pour les initier au jardinage et les sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement. Il récompense également les communes ayant réalisé des actions citoyennes remarquables visant à renforcer le lien social grâce au végétal :

- BACONNES (Marne - Grand Est)
- CHALON-SUR-SAÔNE (Saône et Loire - Bourgogne-Franche-Comté)
- NANTES (Loire Atlantique - Pays de la Loire)

### *Prix National de la Mise en Valeur du Patrimoine*

Ce prix est décerné à la commune qui met le mieux en valeur des éléments de son patrimoine grâce à un environnement floral et paysager de qualité, en cohérence avec l'identité locale :

- ROYAN (Charente Maritime - Nouvelle-Aquitaine)
- YVOIRE (Haute-Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes)

### *Prix National de l'Attractivité Touristique*

Ce prix récompense la commune qui valorise le mieux son offre touristique par une démarche dynamique de promotion de son territoire, avec une diversité et une complémentarité des offres proposées sur le territoire (tourisme durable, tourisme nature...), une valorisation et qui promeut les savoir-faire en lien avec le tissu économique local :

- BERCK-SUR-MER (Pas-de-Calais - Hauts de France)
- CASSIS (Bouches du Rhône - Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)



### *Prix National de la Préservation de l'Environnement*

Ce prix récompense le travail exemplaire mené par des collectivités pour préserver ses ressources naturelles, protéger la biodiversité et favoriser les déplacements doux. Il peut aussi récompenser une politique audacieuse d'aménagement paysager et de requalification d'espaces publics qui redonne une place forte au piéton et au végétal :

- LE TOUQUET (Pas-de-Calais - Hauts de France)
- LYON (Rhône - Auvergne-Rhône-Alpes)
- MATTSTALL (Bas-Rhin – Grand-Est)

### *Prix des 65 ans*

Pour célébrer le 65<sup>ème</sup> anniversaire du label, le jury a décerné un prix spécial aux communes labellisées depuis plusieurs dizaines d'années qui ont su d'adapter pour répondre aux défis contemporains et aux évolutions des critères du label :

- CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain - Auvergne-Rhône-Alpes)
- ROUGEGOUTTE (Territoire de Belfort – Bourgogne-Franche-Comté)
- MOFFANS-ET-VACHERESSE (Haute-Saône - Bourgogne-Franche-Comté)

### *Prix des "Départements Fleuris"*

Le label "Département Fleuri" récompense les départements dont les actions d'organisation et d'animation du label "Villes et Villages Fleuris" sont exemplaires sur leurs territoires :

- BOUCHES-DU-RHONE
- LANDES
- NORD
- YVELINES

***"Les lauréats 2024 ont mis en œuvre des initiatives remarquables qui vont au-delà du simple embellissement. Ils démontrent ainsi une approche innovante et collaborative, fruit du travail transversal engagé par les élus et toutes leurs équipes."*** souligne Julien FAIVRE, Directeur du CNVF.



### *À propos du label Villes et Villages Fleuris*

Depuis 65 ans, le label "Villes et Villages Fleuris" récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement sur-mesure pour les communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

